

Soutien aux manifestations scientifiques

Présentation – Critères d'éligibilité – Mode d'emploi

Cette action de la Société Chimique de France (SCF) a pour finalité de promouvoir la diffusion de la chimie et d'apporter un soutien au montage de manifestations scientifiques (ateliers, colloques, séminaires, symposiums, congrès) qui renforce le caractère attracteur de la France en chimie. Le porteur de la demande, organisateur de la manifestation doit être membre de la Société Chimique de France.

Quel que soit le ou les champs disciplinaires, la préférence sera donnée aux manifestations : qui s'inscrivent dans un projet de diffusion, de transfert de connaissances en chimie, à caractère multi-universitaire, multilatéral, pluri ou interdisciplinaire et qui s'attachent à diffuser les résultats de la recherche de manière multilingue avec au moins la présence de la langue française, tout en intégrant les jeunes chimistes.

Constitution du dossier :

Informations et documents à fournir dans votre dossier :

- Nom, fonction du porteur du projet, numéro d'adhérent à la SCF
- Nom du congrès, date et lieu
- Adresse du site Internet du colloque, si possible
- Description détaillée de ce congrès ; nombre de participants attendus, thème scientifique abordé, participation nationale ou internationale
- L'intérêt de la manifestation pour la SCF
- Programme préliminaire
- Liste des membres du comité d'organisation (CO) : mentionnez s'ils sont membres de la SCF
- (optionnel) Liste des membres du comité scientifique (CS) : mentionnez s'ils sont membres de la SCF
- Budget prévisionnel de la manifestation (par postes de dépenses et de recettes)
- Montant demandé

Critères d'éligibilité

- Qualité et portée scientifiques
- Avoir lieu sur le territoire national et si possible en liaison avec la section régionale
- Indiquer la ou les divisions de la SCF en lien thématique avec le congrès
- Porteur de projet adhérent à la SCF
- Avoir un nombre de membres adhérents à la SCF dans les comités scientifique (CS) et d'organisation (CO) d'au moins 75 %.
- Parité homme/femme dans les CO et CS prise en compte
- Détailler l'ensemble des demandes et réponses d'aide auprès des Entités Opérationnelles de la SCF
- Sessions dédiées aux jeunes chimistes (scientifiques, insertion professionnelle etc.) et implication du Réseau Jeune de la Société Chimique de France (RJ-SCF)
- Tarifs préférentiels en faveur des membres de la SCF et en particulier pour les jeunes adhérents
- Le logo de la SCF présent sur tous les documents

La décision d'attribution des subventions est prise par le bureau national de la SCF. Tout dossier incomplet sera refusé.

Date limite et montant

La réception des demandes se fait au fil de l'eau et sont étudiées en CA, deux fois par ans. La décision est communiquée par courrier électronique au responsable de la manifestation

La Société Chimique de France se réserve le droit d'octroyer un montant inférieur à celui demandé. Le montant de la subvention peut être minoré dans le cas d'une double subvention par une Entité de la SCF (Division ou Section régionale).

Si possible, il est du devoir du demandeur d'explicitier l'usage futur de la subvention lors de la soumission du budget détaillé.

Publicité - communication

Dans le cas d'une réponse positive, le soutien de la SCF devra être mentionné par l'organisation au moyen de support appropriés à la nature de l'objet subventionné.

Le demandeur s'engage à développer sa communication autour de ce projet, en étroite concertation avec la SCF, pour tout événement presse et toute opération ponctuelle. Il s'engage également à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée (pré-programme, programme...), le logo de la SCF et celui du RJ-SCF si participation. Inversement, la SCF (et RJ-SCF) se réserve le droit de l'utilisation du nom du congrès, du logo, des descriptions, des photos, vidéos (etc.) ; pour toute communication interne et externe et sur tout support papier ou digital.

Un bilan devra être envoyé sous maximum deux mois après la fin de la manifestation sous la forme d'un petit texte ou d'un article complet pour diffusion éventuelle via divers canaux de communication de la SCF, en fonction de la taille de la manifestation. Il devra comporter un bilan sur la composition homme/femme des intervenants et du public, si cette dernière donnée est disponible.

La SCF demandera le remboursement des sommes en cas d'annulation de l'événement, de la mauvaise utilisation des subventions et du non-respect des dispositions relatives à la publicité et à la communication.

Modalités de dépôt des dossiers

Votre dossier doit être envoyé en complétant le formulaire suivant : <https://forms.gle/mPh3vrMCF9zL4F7JA>

Tout complément doit être adressé à : secretariat@societechimiquedefrance.fr.

Le Bureau de la SCF

(septembre 2025)